

Date de transmission de l'acte: 19/06/2026

Date de reception de l'AR: 19/06/2026

065-216500025-DE_036_2026-DE

A G E D I

République française
HAUTES-PYRENEES

ADÉ

Séance du 15 juin 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation : 11/06/2026

Le quinze juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Patrick LAYERLE, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON.

Représentés : Maryline CARASSUS représentée par Xavier DUPUIS, Emilie DA SILVA représentée par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Excusés : Manuel DUARTE, Marc JEANSON.

Absents : .

Secrétaire de séance : Sandra LALANNE.

Objet : Demande de subvention FAR 2026 complémentaire - DE_036_2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser les travaux suivants :

- Restauration de la flèche du clocher :
- Travaux : 175 395.50€ HT (210 474,60€ TTC)
- Maîtrise d'œuvre : 20 580,00€ HT (24 696,00€ TTC)

L'enveloppe du Fond d'Aménagement Rural 2026 n'ayant pas été toute répartie monsieur le maire propose de solliciter une aide la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge monsieur le maire de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du conseil départemental.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sandra LALANNE

